

38, Rue de l'Europe
38640 - CLAIX
Téléphone : 06 07 75 21 51
contact@jpmconseil.fr

DOSSIER INFORMATION & FORMULAIRE D'INSCRIPTION

FORMATION DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE (DESP)

Fiche RNCP 38895

Option Dirigeant Organisme de Formation en Sécurité (DOFSP)

Acte1 S33 : DU 31 MARS AU 25 AVRIL 2025



Sommaire

- 2. Informations générales
- 4. Planning de la session
- 5. Procédure d'inscription
- 6. Formulaire d'inscription
- 10. Programme de formation
- 15. Protocole FOAD
- 17. Accompagnement post formation
- 18. **Option Dirigeant organisme de formation en sécurité**
- 19. Conditions Générales de Vente

Madame, Monsieur,

Vous avez manifesté de l'intérêt pour la formation de dirigeant d'entreprise de sécurité privée de JPM Conseil et nous vous en remercions.

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des informations utiles concernant cette formation.

Nous vous invitons à le lire attentivement et restons à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions.

Bien cordialement,

Vivien MALGUY, Président de JPM Conseil

FORMATION DIPLOMANTE DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ

Formation en vue de l'obtention du titre de dirigeant d'entreprise de sécurité privée :

Diplôme reconnu par l'État, certification professionnelle inscrite à France compétences de niveau 5 (équivalent Bac+2). Fiche RNCP 38895. Formation obligatoire pour gérer une entreprise de sécurité privée et permettre l'obtention d'un agrément du CNAPS de dirigeant d'entreprise de sécurité.

Format des sessions : 6 à 18 stagiaires par session

Pour qui :

Toute personne qui souhaite créer, reprendre, diriger, gérer ou être associé d'une entreprise de sécurité, d'une agence/sucursalle, d'un service interne de sécurité ou d'un organisme de formation en sécurité

Pré-requis :

Baccalauréat ou équivalent (Niveau 4 européen ou niveau IV de l'Education Nationale) ou expérience significative dans le secteur de la sécurité ou en tant que chef d'entreprise ou poste à responsabilité, encadrement, management ...

JPM Conseil propose des parcours spécifiques personnalisés et adaptés en VAE partielle ou intégrale en fonction de vos compétences.

Mode d'enseignement :



Cours à distance

- À votre rythme
- Plateforme e-learning
- Environ 50 heures



Cours synchrone

- En présentiel et en visioconférence
- 150 heures sur 18 jours
- Cf planning



Jury de certification

- Examens de certification
- Oral de soutenance



Objectif de la formation :



Savoir utiliser des outils de gestion administrative et comptable d'une entreprise



Connaitre et appliquer les dispositions légales et réglementaires spécifiques de la sécurité privée



Acquérir les méthodes et outils permettant une bonne gestion du personnel



Savoir répondre à un appel d'offre ou à un cahier des charges en sécurité privée

Coût de la formation : 4166,67€ HT + TVA 20% = 5 000 € TTC

Quelques chiffres :



99 % de satisfaction globale



222 stagiaires



86 % de réussite



PLANNING SESSION ACTE1 S33 PARIS

DU 31 MARS AU 25 AVRIL 2025

Adresse du centre de formation : FPSG FIDUCIAL ZONE URBAPARC BAT F2 6 boulevard de la Libération 93200 St Denis

Horaires : de 8h à 12h et de 14h à 18h

Semaine 1 & 4 en présentiel au centre

Semaine 2 & 3 en visioconférence (mêmes horaires, présence obligatoire)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine 1	31 mars	1er avril	2 avril	3 avril	4 avril
Cours en centre	Accueil - Code de la sécurité Intérieure Vivien Malguy	CSI CNAPS - Sanctions - règlementaire Vivien Malguy	Recrutement & contrat de travail Jean-Mary Pierre	Finance & Business Plan Franck Herbault	Planification & rémunération Jean-Mary Pierre
Semaine 2	7 avril	8 avril	9 avril	10 avril	11 avril
Cours en visioconférence	Secteur et marché de la sécurité Pascal Vincent	Sécurité publique & civile - tribunaux Christian Belpaire	Création-reprise d'entreprise Franck Herbault	Vendre une prestation de sécurité Jean-Jacques Duclaut	Disciplinaire - Management et fin de contrat Jean-Mary Pierre
Semaine 3	14 avril	15 avril	16 avril	17 avril	18 avril
Cours en visioconférence	Disciplinaire - Management et fin de contrat Estelle Launay	CNAPS - missions de sécurité - rôles Michel Commun	Contrats commerciaux & activités Jean-Jacques Duclaut	CSI Estelle Launay	Environnement juridique et institutionnel Michel Commun
Semaine 4	21 avril	22 avril	23 avril	24 avril	25 avril
Cours en centre	Férieré	Qualité et sûreté Christian Boenga	Qualité et sûreté Christian Boenga	Examens finaux Rédaction d'un mémoire de réponse à appel d'offre	Examens finaux soutenance orale

Vivien MALGUY	Examens finaux	Michel COMMUN	Pascal VINCENT	Christian Boenga	Franck Herbault	Jean-Jacques DUCLAUT	Jean-Mary Pierre	Estelle LAUNAY
---------------	----------------	---------------	----------------	------------------	-----------------	----------------------	------------------	----------------



Accès PMR au centre de formation : nous contacter

Procédure d'inscription :

Compléter, signer et nous envoyer les pages à compléter de ce document, accompagné de l'acompte d'inscription à l'ordre de JPM Conseil, par mail ou courrier :

 contact@jpmconseil.fr

 JPM Conseil SAS, 9 Rue du Progrès 69800 Saint-Priest

 06 07 75 21 51

Inscription possible jusqu'à 48h avant le début de l'action, sous réserve de places disponibles

La formation est éligible aux financements (France Travail, CPF, Transition Pro, OPCO...). Pour obtenir un devis, merci de remplir le formulaire en ligne en bas de la page d'accueil sur notre site : www.jpmconseil.fr.

Note importante : L'obtention de l'aptitude de dirigeant validé par le titre délivré par JPM Conseil ne constitue qu'un des éléments d'appréciation pour la délivrance d'un agrément d'exercer par le CNAPS. (cf.article L.612-7 du Code de la sécurité intérieure).



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.
Pour plus d'informations contacter notre référent handicap
M.Vivien MALGUY

FORMATION DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE - 1/4

ENTREPRISE (ne pas compléter si option individuelle) :

Raison sociale :

SIRET :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Email :

Fiche complétée par :

Fonction :

Adresse de facturation si différente :

Stagiaire : Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Justificatif d'identité - Nature :

Numéro :

Délivré le :

Par :

Validité :

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite : Bon pour inscription

Le formulaire d'inscription doit être accompagné d'une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité (recto-verso) ainsi que des copies des diplômes, titres, attestations de formations, certificats de travail ou attestations dont il est fait état dans la demande d'inscription.

FORMATION DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE - 2/4

FORMATION INITIALE :

Collège	
Lycée	
Autres établissements :	
Dernière année de scolarité : Classe :	

DIPLOMES OU TITRES OBTENUS :

Nature	Spécialité	Année

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :

Nature	Année

FORMATION DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE - 3/4

EXPÉRIENCES PROFESIONNELLES :

Activité	Nature de l'emploi	Année

PROJET PROFESSIONNEL :

Décrivez ci-dessous vos motivations pour suivre cette formation et votre projet professionnel :

Je soussigné(e) certifie exactes les informations ci-dessus

L'article 441-7 du Code Pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. En application des dispositions de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à : JPM Conseil, 9 rue du Progrès - 69800 - SAINT-PIEST tél. 06 07 75 21 51

Nom et prénom :

Date et signature :



FORMATION DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE - 4/4

Je soussigné(e) (NOM ET PRENOM) :

- Je déclare m'inscrire sans réserve à la formation de dirigeant d'entreprise de sécurité privée dont la partie en présentiel aura lieu aux dates ci-dessous. (J'aurai accès à la plateforme en ligne dès mon inscription validée) :
- Dates de formation : **DU 31 MARS AU 25 AVRIL 2025**
- Je déclare remplir l'ensemble conditions nécessaires à la participation à cette formation dont j'ai pris connaissance dans le dossier d'inscription accompagnant le présent formulaire.
- J'ai également conscience que l'obtention du titre de dirigeant ne constitue qu'un de éléments d'appréciation pour la délivrance d'un agrément d'exercer par le CNAPS ; étude de mon dossier ;

MODALITÉ DE FINANCEMENT :

- **Tarif** : 4166,67€ HT + 20% TVA = 5 000€ TTC
- **Financements** : CPF / OPCO / Transitions Pro / Akto / France Travail...
- **Paielements** : Chèque, prélèvement, virement, espèces. etc

En cas de désistement avant d'avoir commencé la partie présentiel de la formation, et après une première connexion sur la plateforme, vous restez redevable de 800€ auprès de JPM Conseil.

Aucun bordereau d'inscription non accompagné de l'acompte d'inscription ne sera pris en compte Ce chèque sera encaissé après un délai de rétractation de 10 jours sauf inscription ou échéance du délai de rétractation dans les 10 jours précédant l'ouverture de la session. La connexion à l'espace en ligne vaut renonciation au droit de rétractation. En cas de refus de votre demande d'inscription par le jury d'admission, votre règlement d'inscription vous sera retourné.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite :

"Bon pour inscription"



A retourner par mail à : contact@jpmconseil.fr

A retourner par courrier à : 9 Rue du Progrès - 69800 Saint-Priest

Cette formation permet d'obtenir la certification (titre RNCP38895 au niveau 5) de dirigeant d'entreprise de sécurité privée. Ce programme est conforme aux dispositions Livre VI du Code de Sécurité Intérieure, au décret du n°2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises de sécurité privée, à l'article 5 de l'arrêté du 27 juin 2017 et à l'arrêté du 28 septembre 2018.

BLOC 1 : Cadre juridique des activités privées de sécurité

Thématiques	Sujets abordés
Le livre VI du Code de la Sécurité Inférieure	Dispositions générales du Livre VI les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) Les modalités d'exercice : exercice exclusif, principe de neutralité, détention et usage des armes, port des uniformes et insignes, non-confusion avec les services publics, Le régime de la carte professionnelle et télé-services du CNAPS
Environnement institutionnel de la sécurité privée	Rôles du Ministère de l'Intérieur, du délégué aux coopérations de sécurité, du préfet et du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS)
Maîtriser la réglementation relative à l'acquisition, la détention, l'importation, le transport et la conservation des armes	Les catégories d'armes et autorisations administratives nécessaires pour mettre les armes à disposition des agents privés de sécurité Les conditions et modalités d'acquisition, de détention, d'importation, de transports et de conservation des armes autorisées (nombre d'armes, munitions, traçabilité)
Les dispositions utiles du Code Pénal	La notion d'infraction et les juridictions pénales La légitime défense et l'état de nécessité, L'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir La non assistance à personne en péril et à l'omission d'empêcher un crime ou un délit L'usurpation de fonctions, l'atteinte aux systèmes de traitement automatisé et l'appropriation frauduleuse
Les garanties du respect des libertés publiques et la déontologie	Le respect de la vie privée et du droit de propriété Les juridictions civiles Le fonctionnement de la CNIL La déontologie en sécurité privée : le secret professionnel, principes déontologiques, délit de marchandage et prêt illicite de main d'oeuvre
Connaissances stratégiques et positionnement de la sécurité privée dans l'architecture globale de sécurité	Rôle des forces de sécurité publique d'Etat et de la Police Municipale : compétences, relations Phénomènes criminels Schéma de la chaîne pénale complète Les grandes missions (sécurité générale, investigation, maintien de l'ordre, renseignement) Les autres domaines de la sécurité : défense, douanes L'organisation des forces de sécurité publique (police et gendarmerie nationales) Compétences territoriales en matière de sécurité (statuts, corps et grades)

Réglementation des services à la personne, des installations classées et habilitations nécessaires
BLOC 2 : Gestion administrative et comptable d'une entreprise de sécurité privée

Thématiques	Sujets abordés
Le secteur de la sécurité privée	Organisation du secteur : histoire, personnels, entreprises et clients Spécificités par branche : surveillance humaine, sûreté aéroportuaire, protection physique des personnes, télésurveillance, transport de fonds, recherche privée Environnement européen et international Exercice : analyse du rapport de branche annuel
Connaissance des processus de création d'entreprise en général, et d'une entreprise de sécurité en particulier	La création d'entreprise en sécurité privée Articles dédiés du Code de la Sécurité Intérieure Processus de création : immatriculation, autorisation, agrément, exercice
Examiner les approches juridiques	Formes juridiques des entreprises Normes et certifications Statuts sociaux et fiscaux des entreprises
Connaissance des modalités de reprise et d'achat d'entreprise	Le droit applicable en la matière, notions et obligations en matière de succession, spécificités du secteur de la sécurité : exemples et cas concrets
Comptabilité d'entreprise	Approche financière de l'entreprise, termes et mécanismes financiers
Evolution et prospective de la sécurité privée	Les charges indues, nouveau secteurs à envisager et évolutions du secteur
Analyser les risques	Mise en situation avec analyse des risques locaux de l'entreprise (bail, domiciliation, risques afférents avec les agents cynophiles et le matériel) et le risque image/réputation
Moyens à mettre en oeuvre pour le projet	Connaissance du marché, étude concurrentielle Business plan initial et stratégies de développement
Étude du seuil de rentabilité	Concepts de fonds propres et moyens nécessaires pour démarrer l'activité
Aides et prévoyance	Connaissance des aides, financements, prêts, assurance existants et critères d'accès par profil d'entrepreneur et d'entreprise

BLOC 3 : Gestion du personnel d'une entreprise de sécurité privée

Thématiques	Sujets abordés
Communication d'entreprise	Communication interne et externe et communication de crise
Les règles d'embauchage et de rupture du contrat de travail	Profil de poste, rédaction et diffusion d'une offre d'emploi, gestion des candidatures, entretien d'embauche Formalités d'embauche : visite médicale, carte professionnelle, DPAE Mises en situation : rédaction d'une offre d'emploi, simulation d'entretien de recrutement Obligations de reclassement (accord de reprise) Rupture du contrat de travail : démission, licenciement, fin de contrat CDD, inaptitude, accidents
Conditions de conclusion du contrat de travail	Rédiger d'un contrat de travail Les différents contrats (CDD, CDI)
Infractions au Code du Travail	Les infractions au code du travail et sanctions correspondantes et notamment : travail dissimulé, prêt de main d'œuvre illicite, emploi irrégulier de main d'œuvre étrangère
Réglementation des conditions de travail	Respect et durée des horaires de travail spécifiques (travailleurs de nuit, vacations), gestion des absences (congrés payés, maladie...) Modifications du contrat (avenants, affectations) Classifications et qualifications, rémunérations Devoir de maintien de l'employabilité du salarié par l'employeur
Réglementation en matière d'hygiène et sécurité	Hygiène et sécurité : dispositions légales, aménagement du poste de travail et conditions de travail L'emploi et les personnes handicapées
Représentation du personnel	Les Instances Représentatives du Personnel : Délégués du Personnel, Comité d'Entreprise, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, Délégués Syndicaux et Comité Social et Economique
Acteurs institutionnels	Inspection du Travail Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF), Service de santé au travail, Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
Rapports collectifs du travail	Réglementation liée aux rapports collectifs du travail Responsabilité du chef d'entreprise : devoir d'employabilité, obligations de moyens et de résultat

BLOC 3 (suite) : Gestion du personnel d'une entreprise de sécurité privée

Thématiques	Sujets abordés
Formation universitaire et professionnelle en sécurité	Distinguer : formation scolaire et universitaire Formation professionnelle : CQP et titres Maintien et actualisation des compétences d'un agent de sécurité (MAC) Centres de formations professionnelle continues, agréments CNAPS des organismes de formation
Études de cas	Exercices de mises en situation et analyse de cas : <ul style="list-style-type: none"> - fin de contrat par reprise de personnel - fin de contrat par licenciement (disciplinaire, économique) - Accident du travail - Accident de trajet, réunion du CSE
Management	Les bases du management Se positionner en tant que dirigeant Le règlement intérieur, procédure disciplinaire

BLOC 4 : Gestion commerciale d'une entreprise de sécurité privée

Thématiques	Sujets abordés
Les métiers de la sécurité incendie	Réglementation sécurité incendie relative aux IGH et ERP Qualifications SSIAP 1, 2 et 3
Vocabulaire pratique et équipements en sécurité privée	Pour chaque sous-module : équipements et techniques, corpus juridique et évolutions technologiques attendues ou potentielles : <ul style="list-style-type: none"> -Consignes et procédures d'exploitation et les mains courantes -Equipements de communication interne, fixes, mobiles et embarquées -Equipements de protection individuelle -Rondes de surveillance et systèmes de contrôles de rondes -Equipements de protection mécanique -Equipements de protection électronique -Systèmes de contrôle d'accès -Systèmes de vidéosurveillance, télésurveillance et intervention sur alarme -Equipements de sécurité incendie & évacuations
Stratégie commerciale et marketing	Le type de publicité autorisée Les moyens de recherche de clients et droit en la matière L'évolution du secteur selon la conjoncture économique et stratégies associées
Prospection et recherche d'appels d'offres	Techniques de prospection commerciale (phoning, mailing, recherche de prospects) Mener des actions de veille et dématérialisation des appels d'offres

BLOC 4 : Gestion commerciale d'une entreprise de sécurité privée

Thématiques	Sujets abordés
Connaissances commerciales en sécurité privée	Typologie des donneurs d'ordre publics : collectivités territoriales, marchés spécifiques et risques associés Typologie des donneurs d'ordre privés : variété des entreprises, marchés spécifiques et risques associés Analyser un appel d'offres : décomposition d'un prix horaire, décomposition du prix d'une prestation et marges
Répondre à un appel d'offres	Analyser les besoins, savoir dire non au client Conseiller le client Présenter et défendre son offre : méthodologie de réponse à appel d'offres
La relation client jusqu'à la rupture de contrat	Suivre le contrat, processus et cadre légal de la sous-traitance, risques et responsabilités, droits du client et donneur d'ordre, avenants au contrat Les cas de rupture et ses conséquences, notamment juridiques
Exercice final de mise en situation	Réceptionner et répondre à un appel d'offres, présenter et défendre son offre sous forme de gestion de projet : rédaction de l'appel d'offre et soutenance devant le jury



PROTOCOLE DE FORMATION OUVERTE À DISTANCE 1/2

Vous allez suivre une formation avec JPM Conseil dont une partie est dispensée en ligne. Ce document a pour objectif de vous informer du protocole mis en place par JPM Conseil pour vous assurer de la qualité et du suivi de votre formation à distance.

Durée de la formation à distance (estimation) : 50 heures

Moyens matériels et techniques :

Dès confirmation de votre inscription en formation, vous recevrez par e-mail vos identifiants de connexion pour accéder à la plateforme e-learning



En cliquant sur « **Rejoindre JPM Conseil** », vous pourrez mettre à jour vos informations et votre mot de passe.

En cliquant sur « **Accéder au parcours** » vous pourrez commencer votre formation en ligne.

Vous pouvez sélectionner « **se souvenir de moi** » pour éviter de saisir votre mot de passe à chaque connexion. Tout au long de votre parcours en ligne, vous pourrez échanger avec les autres stagiaires de votre session dans le « groupe » dont vous faites partie.

A tout moment, vous pouvez contacter un formateur référent spécialiste de la thématique à partir du moyen de communication suivant de votre choix :

- Via la plateforme en ligne dans le groupe dont vous faites partie en postant un message
- Via le forum accessible en permanence sur la droite de votre cours en ligne
- Par e-mail à foad@jpmconseil.fr
- Par téléphone au 06 07 75 21 51

Vous recevrez une réponse dans les 24h à 48h dans les horaires et jours d'ouverture du centre de formation.

Moyens d'accès à la plateforme :

La plateforme est accessible sur tous supports : ordinateur avec les systèmes d'exploitation MacOS ou Windows ainsi que sur tablette ou smartphone grâce à l'application 360Learning sur Android ou iOS (iPhone).

Modalités d'évaluation :

Au cours de chaque module suivi en ligne et au cours de la formation, vous devrez répondre à des questionnaires afin de permettre à JPM Conseil d'évaluer l'acquisition des connaissances. Celles-ci peuvent être de différentes sortes : choix multiples, questions ordonnées, association, question ouverte ou remise de document.

Pour les questions ouvertes ou les documents à corriger, le formateur référent de la matière recevra immédiatement une notification dès que vous aurez réalisé la consigne. Il corrigera individuellement votre travail et indiquera si nécessaire un commentaire pédagogique au sujet de votre travail.

Le résultat de l'évaluation des acquis est disponible immédiatement dans votre espace en ligne, vous pouvez ainsi suivre en permanence vos progrès. JPM Conseil vous fournira en fin de formation les résultats de l'évaluation de vos acquis.

PROTOCOLE DE FORMATION OUVERTE À DISTANCE 2/2

Modalité suivi de la formation FOAD :

La plateforme en ligne permet le suivi du temps passé en formation par chaque stagiaire ainsi que les résultats de leurs évaluations. Ces informations peuvent être transmises à l'organisme financeur pour justifier du temps passé en formation.

Module	Avancement	Score	Tentati...	Temps passé	Dernière activ.
Les infractions au Code du Travail	100 %	75 %	1	8min32s	18 juillet 2019
Communication d'entreprise	100 %	75 %	1	3min34s	18 juillet 2019
Business plan	50 %	-	1	18min49s	10 juillet 2019
Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure	100 %	-	2	15s	1 février 2019

Questions traitées	Score moyen	Temps de formation
12	75 %	31min54s

Travaux personnels :

- **Construction d'un business plan** : 1 dossier à rendre, environ 15 heures
- **Mises en situation professionnelles thèmes ressources humaines** : 2 travaux à rendre, environ 7 heures
- **Etude de cas d'uns prestation de sécurité** : 1 travail à rendre, environ 6 heures
- Mémoire de réponse à un appel d'offre : 1 dossier à rendre, environ 12 heures

Suivi pédagogique :

Matérialisé par un livret de suivi du stagiaire, durée totale estimée à 3 heures.

Type de suivi	Contenu des échanges	Durée estimée
Entretien à l'entrée en présentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Projet professionnel, • Expression des besoins particuliers, • Difficultés 	1 heure
Entretien de suivi à mi-parcours du présentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Assiduité, ponctualité, comportement et respect du règlement intérieur • Intégration dans le groupe • Méthodologie d'apprentissage • Ressenti général de la formation • Remarques et observations du référent du stagiaire puis recommandations par la suite 	1 heure
Entretien de suivi en cours de FOAD	Échanges entre le stagiaire et son référent sur l'évolution de son travail en ligne (avec relevé du temps passés, scores et avancement par parcours) : <ul style="list-style-type: none"> • Connexions, temps passés • Accessibilité technique à la plateforme, Contenu pédagogique, • Score et évaluations 	1 heure

Ces entretiens constituent le suivi pédagogique minimal proposé à chaque stagiaire. L'équipe pédagogique de JPM Conseil adapte le suivi des candidats aux spécificités et difficultés de chacun.

Évaluation de l'acquisition des compétences

- Tests de **contrôle des connaissances en continu** tout au long de la formation
- **Mises en situation** professionnelles et cas pratiques
- **Jury final** : mémoire écrit et soutenance orale devant le jury de certification
- **Travail en équipe**

Suivi & Accompagnement Post Formation :

PEAKSAFE a été créé afin de répondre à vos besoins dans le domaine de la Sécurité Privée. **PEAKSAFE** accompagne le développement de votre entreprise vers les sommets en toute sécurité.

PEAKSAFE est un réseau unique en France dédié aux entreprises de sécurité permettant :



- D'obtenir des réponses à vos questions (nos experts) dans la gestion de votre entreprise au quotidien et en illimité.
- Bénéficier des tarifs négociés pour vous auprès de nos partenaires fournisseurs de services ou de matériel en sécurité.
- Le réseau PEAKSAFE est accessible à tous, du créateur d'entreprise de sécurité à la société de sécurité bien implantée dans le secteur, nos offres s'adaptent à vos besoins et vos moyens.

Rejoignez le réseau, contactez nous :

- ✉ contact@peaksafe.fr
- 📍 PEAKSAFE, 9 Rue du Progrès 69800 Saint-Priest
- ☎ 04 76 25 26 52



OPTION ORGANISME DE FORMATION EN SÉCURITÉ PRIVÉE

Décret 2024-311 du 4 avril 2024 :

Mise en place de l'agrément des exploitants individuels, des dirigeants et gérants de personnes morales exerçant **dans le domaine de la formation** en sécurité (AGD-OFSP) avec la possibilité de se voir reconnaître son aptitude professionnelle par équivalence sous réserve d'avoir exercé pendant 2 ans de manière continue en tant que dirigeant d'une entreprise de formation (du L625-1) entre le 1 mars 2020 et le 28 février 2025.

Les demandant pourront être initiés auprès du CNAPS entre le 1er septembre 2024 et le 1er mars 2025 dans les conditions qui seront à préciser prochainement.

Modalités d'obtention :

- **Identiques à l'agrément dirigeant d'entreprise de sécurité** : par équivalence ou exonération / Coursus de formation DESP initial / accès par la VAE intégrale ou partielle

Particularité des organismes de formation :

- **Au-delà des connaissances sectorielles et en gestion d'entreprise, nous avons développé un module spécifique permettant de mieux appréhender les particularités d'un organisme de formation et d'optimiser la gestion.**

Type d'enseignement	Contenu des échanges	Durée estimée
Visioconférence en direct	<ul style="list-style-type: none"> • Définir l'organisme de formation • NDA • Qualiopi • Obligations liées au CNAPS 	8 heures
Visioconférence en direct	<ul style="list-style-type: none"> • Les types de formation • Les financements (OPCO-France Travail-Transitions Pro-CPF-Région...) • BPF et comptabilité particulière • Les contrôles administratifs 	8 heures
E-learning / FOAD	<ul style="list-style-type: none"> • Cas pratiques : Administration d'une formation de l'ouverture à la fermeture d'une session • Créer un dossier de règlement d'une prise en charge • Obligations post-formation • Les logiciels métiers 	4 heures

TARIF : 800€ HT

Je souhaite souscrire à l'option Dirigeant Organisme de Formation

